

Bejaia le, 02-10-2025

Objet: A/S des départs en mobilité au titre de l'année 2025



Pour une meilleure gestion des départs en mobilité et afin d'atteindre l'objectif de consommation du montant alloué au chapitre, je tiens à vous rappeler les décisions prises par le vice rectorat chargé des relations extérieures concernant le départ en stage à l'étranger pour l'exercice budgétaire 2025.

- le 10 octobre 2025: est le dernier délai pour déposer le dossier complet notamment la présentation d'une copie du visa d'entrée au territoire étranger au niveau des structures chargées des départs en stage pour les candidats retenus par le conseil scientifique de la Faculté.
- du 10 octobre au 10 novembre 2025 : si des postes se libèrent (les candidats retenus par le CSF qui ne présentent pas de dossier), les candidats classés dans la liste de réserve auront l'occasion de déposer leurs dossiers;
- au-delà du 10 novembre : en cas de disponibilités de postes, les candidats titulaires de dossiers complets sont susceptibles de bénéficier d'un départ selon l'ordre de classement initialement établi.

Ces dates concernent tous les types de mobilité et catégories des bénéficiaires, qu'ils soient enseignants, doctorants ou ATS.

